



REGIE DES EAUX  
ALPES AZUR MERCANTOUR  
SMIAGE

Cadre réservé au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Dossier n° : ANC\_.....  
Déposé le : .....  
Type de dépôt :  Mail  Courrier  Dépôt bureau

## DEMANDE DE CONTRÔLE D'UN PROJET DE CONCEPTION/REALISATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce dossier permettront au **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** d'examiner et de donner un avis sur la conception et l'exécution de votre projet d'assainissement. Un dossier complet et bien préparé réduira les délais d'instruction et de réponse du SPANC. Ce dossier devra être complété par le propriétaire ou son mandataire et transmis obligatoirement au SPANC de la REAAM.

### → Nature et cadre de la demande :

Le projet d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une **construction neuve**
- d'une demande de permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC avec avis défavorable (projet non conforme)

### → Situation du projet d'assainissement non collectif :

COMMUNE : .....

Adresse : .....

Lieu-dit : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

**Références cadastrales** : (indiquez dans le tableau ci-dessous l'ensemble des parcelles contiguës composant le terrain sur lequel sera implantée l'installation d'assainissement autonome)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
SECTION									
N°									

### → Demandeur(s) :

#### Propriétaire(s) de l'habitation :

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Ou Raison sociale : .....

Nom et prénom du gérant : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

**Occupant(s) de l'habitation (si différent du/des propriétaire(s)) :**

Nom / Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Courriel : .....@.....

**→ Mise en place du dispositif d'assainissement non collectif :**

<p><b>CONCEPTEUR DU PROJET (Bureau d'études, maître d'œuvre, architecte...) :</b></p> <p>Nom / Prénom : ..... Adresse : ..... Code Postal : ..... Commune : ..... Téléphone : ..... Portable : .....</p>
<p><b>INSTALLATEUR DU DISPOSITIF (Si l'entreprise est choisie au moment de cette demande) :</b></p> <p>Nom / Prénom : ..... Adresse : ..... Code Postal : ..... Commune : ..... Téléphone : ..... Portable : .....</p>

**→ Caractéristiques de l'habitation :**

Dispositif d'assainissement non collectif déjà existant sur la parcelle?  OUI  NON  
Si oui, le dispositif sera-t-il en partie conservé ?  OUI  NON  
Eléments conservés : .....

Type de résidence :  Principale  Secondaire  Location  Autre : .....

- Habitation d'habitation individuelle  
Nombre de pièces principales : .....  
Surface habitable : .....m<sup>2</sup>
- Bâtiment comportant plusieurs habitations  
Nombre de logements : .....  
Nombre total de pièces principales : .....  
Surface habitable : ..... m<sup>2</sup>
- Autres immeubles (restaurant, hôtel, camping, golf, locaux commerciaux etc.)  
Type(s) de locaux desservis : .....  
Capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents : .....personnes  
Nombre d'Equivalents-Habitants retenu : .....  
Surface habitable : .....m<sup>2</sup>
- Annexe(s) au logement(s) (piscine, cuisine d'été, etc....) : .....

**→ Mode d'alimentation en eau potable :**

Adduction publique  
 Alimentation privée. Précisez par quel moyen (puits, forage etc.) : .....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?  OUI  NON  
Si oui :  
- L'ouvrage est-il déclaré ?  OUI  NON

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  OUI  NON
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage des légumes destinés à la consommation humaine ?  OUI  NON
- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  OUI  NON

→ **Devenir des eaux de pluies :**

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées?  OUI  NON

Destination des eaux pluviales :  Sur le terrain  
 Hors du terrain, précisez .....

**Rappel :** Le rejet d'eaux pluviales dans le dispositif d'assainissement non collectif est formellement interdit

→ **Caractéristiques du terrain :**

Coefficient(s) de perméabilité K du terrain : .....mm/h  
 Superficie totale du terrain : ..... m<sup>2</sup> dont disponible pour l'assainissement non collectif : ..... m<sup>2</sup>  
 Pente du terrain recouvrant le traitement :  Faible <5%  Moyenne entre 5% et 10%  Forte >10%  
 Terrain inondable :  OUI  NON  
 Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur ? (Si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire)  
 OUI  NON  
 Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :  
 A dominante argileuse  A dominante sableuse  A dominante limoneuse  
 Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :  OUI  NON  
 Autres observations : .....

**Difficultés d'accès à la parcelle :**  Facile  Difficile  Inaccessible

**Aménagement paysagé de la parcelle :**  Faible : surface libre > 200 m<sup>2</sup>  
 Moyen : surface libre entre 50 et 200 m<sup>2</sup>  
 Fort : surface libre entre 25 et 50 m<sup>2</sup>  
 Très fort : surface libre < 25 m<sup>2</sup>

**Surface imperméabilisée autour du bâti :**  
 Aucune : surface non imperméabilisée > 200 m<sup>2</sup>  
 Moyenne : au niveau de la sortie des eaux usées ou surface non imperméabilisée entre 50 et 200 m<sup>2</sup>  
 Importante : surface non imperméabilisée entre 25 et 50 m<sup>2</sup>  
 Très importante : surface non imperméabilisée < 25 m<sup>2</sup>

*(réservé au service de contrôle)*

→ **Caractéristiques du dispositif d'assainissement non collectif prévu :**

- Filière traditionnelle** > compléter les paragraphes 1, 2 et 3 – 5 en cas de filière drainée.
- Filière soumise à agrément** > compléter les paragraphes 3, 4 et 5 – 1 en cas de filière compacte.

**1 - Dispositif de prétraitement et/ou traitement primaire (filière traditionnelle ou filière compacte) :**

Fosse toutes eaux. Volume : ..... m<sup>3</sup>

Fosse septique (dans le cas d'une réhabilitation). Volume : .....m<sup>3</sup>

Une ventilation d'entrée d'air est-elle prévue ?  OUI  NON

Une ventilation de sortie d'air munie d'un extracteur statique ou éolien est-elle prévue ?  OUI  NON

**Rappel :** Une ventilation (Ø 100 mm) doit être installée à 0,40m au-dessus du faitage de l'habitation, munie d'un extracteur et à au moins 1 m de toute autre ventilation.

Bac à graisses. Volume : .....Litres

**Rappel** : Bac à graisses recommandé si la fosse toutes eaux est à plus de 10 m de l'habitation.

Préfiltre intégré à la fosse.

Préfiltre externe (décolloïdeur). Volume : .....Litres

Autres dispositifs (fosse chimique, fosse d'accumulation) :.....

Toilettes sèches :

commun (urines et fèces)

fèces uniquement

**Rappel** : La cuve doit être régulièrement vidée sur une aire étanche, à l'abri des intempéries.

## 2 - Dispositif de traitement secondaire :

### Epandage par le sol en place :

Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Nombre de tranchées : ..... Longueur totale des tranchées : ..... m

Largeur des tranchées : .....m Profondeur des tranchées : ..... m

Lit d'épandage à faible profondeur :

Largeur : ..... m Longueur :..... m

Surface :.....m<sup>2</sup> Profondeur :..... m

### Epandage par un massif reconstitué :

Filtre à sable vertical :  non drainé  drainé (-> compléter également paragraphe 5)

Largeur : ..... m Longueur :..... m

Surface :.....m<sup>2</sup> Profondeur :..... m

Nombre de tuyaux d'épandage : .....

Tertre d'infiltration :  non drainé  drainé (-> compléter également paragraphe 5)

Hauteur : ..... m

Longueur à la base:.....m Longueur au sommet :..... m

Largeur à la base : .....m Largeur au sommet :..... m

**Rappel** : Le sable utilisé doit être siliceux. Le sable calcaire est formellement interdit.

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolite

Surface de filtration : ..... m<sup>2</sup>

**Rappel** : Le volume du prétraitement doit être au minimum de 5 m<sup>3</sup>.

Pour les habitations de plus de 5 pièces principales, la filière est soumise à agrément

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Largeur : ..... m Longueur :..... m

Surface :.....m<sup>2</sup> Profondeur :..... m

### 3 - Dispositifs complémentaires éventuels :

- Chasse automatique. Volume : .....Litres
- Pompe ou système de relevage des eaux usées. Volume : .....Litres
- Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

### 4 - Filière soumise à agrément (filtre compact, microstation, filtre planté) :

Type : .....  
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément : .....  
Modèle : ..... N° d'agrément : .....  
Capacité de traitement : .....EH (équivalent-habitant)

**Rappel** : Les dispositifs doivent être agréés par les ministères en charge de l'écologie et de la santé, et publiés au Journal Officiel de la République Française (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/usagers>)

### 5 - Rejet des effluents traités (à compléter également pour les filières drainées) :

- Par infiltration dans le sol en place :
  - Via le dispositif de traitement par épandage
  - Tranchées d'infiltration ou d'irrigation (barrer la mention inutile)  
Longueur totale .....m soit : .....tranchée(s) x .....m Profondeur : .....m
  - Lit d'infiltration ou d'irrigation (barrer la mention inutile)  
Surface .....m<sup>2</sup> soit : .....m x .....m Profondeur : .....m
- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel. *Une étude particulière doit obligatoirement être jointe au dossier.*  
Nature de l'exutoire (cours d'eau, étang...) : ..... Propriétaire/gestionnaire : ..... Les eaux usées traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales?  OUI  NON  
Si oui, précisez la nature de l'exutoire du réseau ci-dessus.

**Rappel** : Ce rejet est soumis à autorisation du gestionnaire/propriétaire du milieu récepteur.

- Par rejet en profondeur par puits d'infiltration. *Une étude hydrogéologique doit obligatoirement être jointe au dossier.*

#### → Pièces et informations à fournir dans le dossier :

- Le présent dossier dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire.
- Dans le cas d'une société : un extrait KBIS datant de moins de 3 mois.
- Une **étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière, une étude de sol à la parcelle réalisée par un bureau d'étude spécialisé.**
- Plan de situation au 1/25 000 et extrait cadastral.
- Plan de masse légendé au 1/500 ou 1/200** sur lequel figurent l'immeuble, la sortie des eaux usées de l'immeuble, le dispositif d'assainissement non collectif projeté à l'échelle avec les différents éléments le composant et, le cas échéant, le rejet des eaux usées traitées.  
Attention, si le projet accompagne une demande d'autorisation d'urbanisme, ce plan de masse devra correspondre à celui déposé dans le dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
- Plan de coupe avec points de niveau (profil en long).

Informations sur :

- o la présence d'arbres, arbustes, haies, jardin potager et leur localisation sur le plan.
- o les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, aires de stationnement, allées, etc.).
- o les voies de passages de véhicules.
- o les bâtiments annexes (piscines, cuisine d'été, garage, etc.) et leur dispositif d'assainissement prévus ou existants.
- o les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité ou sur la parcelle.
- o les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- o le système d'évacuation des eaux de pluie.
- o les distances entre l'installation et les limites de propriété, les arbres, les locaux existants ou à construire.

En cas de rejet des eaux usées traitées au milieu hydraulique superficiel : **l'autorisation de rejet du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur**, dûment complétée et signée par les deux parties.

En cas de rejet des eaux usées traitées au milieu hydraulique superficiel ou par un puits d'infiltration : une étude hydrogéologique

→ **Redevance au SPANC :**

La prestation d'étude de conception sera facturée au propriétaire ainsi que la visite d'exécution. Le tarif en vigueur est consultable sur notre site internet.

→ **Le demandeur s'engage à :**

- **Avertir le SPANC** de toute(s) modification(s) susceptible d'être apportée(s) au projet d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'ANC avant l'exécution des travaux, pour examen et validation. Selon la nature et l'importance des modifications, une nouvelle instruction du projet pourra s'avérer nécessaire.
- **Réaliser les travaux** d'installation ou de réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif qu'après avoir reçu l'accord du SPANC (avis favorable du SPANC sur le projet de conception).
- **Réaliser les travaux** conformément aux informations déclarées dans le présent dossier, à la réglementation en vigueur<sup>1</sup> et dans les règles de l'art<sup>2</sup>.
- **Prévenir le SPANC** minimum 15 jours avant le remblayage des ouvrages, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution des travaux.
- **Ne pas remblayer** l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux.
- **S'acquitter de la redevance** prévue dans le cadre de l'instruction du présent dossier, à réception du titre exécutoire émis par le Trésor Public.
- **Informé le SPANC** en cas de mutation immobilière entre la validation du projet d'installation/réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif par le SPANC et la réalisation des travaux. Dans ce cas, le nouveau propriétaire devra effectuer la demande de contrôle de bonne exécution des travaux au SPANC via le formulaire en annexe.

→ **Le demandeur dûment complétée et signée devra être retournée au SPANC :**

- Par courrier à : Régie Des Eaux Alpes Azur Mercantour – 147 Bd. du Mercantour – CADAM Nice CEDEX 3
- Par mail à : [regie.spanc@smiage.fr](mailto:regie.spanc@smiage.fr)

Fait à : ..... Le : .....

**Nom, prénom et signature** du demandeur ou son mandataire :

.....

<sup>1</sup> Règlements en vigueur : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017.

<sup>2</sup> Normes en vigueur : NF DTU 64.1 « Dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales », diffusé par l'AFNOR et le CTSTB ; etc.